



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 7 octobre 2024 à 16 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-445

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-446

Demande de révision – Comité de démolition – 220 rue Lesage

ATTENDU la décision DM-2024-006 du comité de démolition concernant le refus d'accéder à la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage ;

ATTENDU la demande de révision reçue le 30 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de réviser la décision du comité de démolition concernant la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage ;

QUE la décision du conseil soit rendue lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-447

Autorisation de signature – Protocole d’entente – Travaux municipaux – Morin/Bourg-du-Lac – Troubadour

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur 9492-0220 Québec inc., représenté par madame Marie-Pierre Hallé-Roy, concernant des travaux d’infrastructures dans le cadre du projet intégré résidentiel (Troubadour) sur le lot 6 646 922 (2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069) cadastre du Québec ;

ATTENDU la résolution 2023-208, approuvant le plan image tel que présenté pour ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux de construction proposés par le promoteur 9492-0220 Québec inc., représenté par madame Marie-Pierre Hallé-Roy, avec les plans datés du 1^{er} octobre 2024, préparé par Jean-François Bastien de la firme Équipe Laurence inc. ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d’entente à intervenir entre le promoteur, 9492-0220 Québec inc., représenté par madame Marie-Pierre Hallé-Roy, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2024-448

Autorisation de signature – Protocole d’entente – Travaux municipaux – rue Morin/rue projetée Sonate

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Groupe Devloplex inc., représenté par monsieur Nicolas Fournier, concernant des travaux de prolongement de rue et d’infrastructures dans le cadre du projet conventionnel, rue projetée Sonate, sur le lot 2 229 841, cadastre du Québec ;

ATTENDU la résolution 2024-224, approuvant le plan image tel que présenté pour ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ



QUE le conseil approuve les travaux de construction proposés par le promoteur Groupe Devloplex inc., représenté par monsieur Nicolas Fournier, avec les plans du datés du 2024-09-23 (plan 1 de 2) et 2024-10-02 (plan 2 de 2), préparés par Jean Michael Dufort (plan 1 de 2) et Olivier Quevillon Charbonneau (plan 2 de 2), ingénieurs de la firme Équipe Laurence ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, Groupe Devloplex inc., représenté par monsieur Nicolas Fournier, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS
La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-449

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16 h 13.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques